

## Arrêté n° 19/177/CM

### **Abrogation de la délégation de signature à Monsieur Jean-Claude Guillou, Chargé de la Direction Générale Adjointe de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Emploi, Insertion, Economie sociale et solidaire**

#### **VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5210-1-1 A, L. 5211-9, L. 5211-1 et L. 2122-23, L. 5217-1 et suivants, L. 5218-1 et suivants ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- L'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- Le procès-verbal du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 20 septembre 2018 relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté du 27 octobre 2015 portant détachement de Monsieur Jean-Claude Guillou dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues.

#### **ARRETE**

##### **Article 1 :**

L'arrêté n° 18/308/CM du 19 décembre 2018 est abrogé.

##### **Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 22 juillet 2019

**Martine VASSAL**

Reçu au Contrôle de légalité le 22 Juillet 2019